

POLITIQUE EN SAINES HABITUDES DE *vie*

SYNTHÈSE

Vision de la Politique en saines habitudes de vie

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles se positionne en tant qu'acteur de changement, en synergie avec ses partenaires, pour l'adoption et le maintien, par tous, de saines habitudes de vie incluant un mode de vie physiquement actif, une saine alimentation et un environnement sans fumée.



PRINCIPES DE LA POLITIQUE EN SAINES HABITUDES DE VIE

Cinq principes encadreront les orientations et le plan d'action et guideront le choix des interventions à privilégier.

- L'accessibilité
- La collaboration entre les partenaires
- Le développement durable
- L'engagement envers la participation citoyenne
- La reconnaissance et la mise en valeur de la diversité culturelle

CONDITIONS PROPICES À L'ADOPTION DE SAINES HABITUDES DE VIE

- Les environnements favorables
- La sécurité
- Le plaisir

ENJEUX ET DÉFIS

ENJEU : la volonté populaire d'adopter de saines habitudes de vie

DÉFI : Le défi pour l'arrondissement est de sensibiliser la population de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de saines habitudes de vie, ce qui représente un enjeu de taille puisqu'il vise à modifier les comportements des individus et interpelle tous les acteurs.

ENJEU : l'accès à des aliments sains à coût abordable

DÉFI : Le défi pour l'arrondissement réside dans le soutien à la bonification de l'offre commerciale et communautaire d'aliments sains à coût abordable

ENJEU : des déplacements en transport actif facilités et sécuritaires

DÉFI : Les défis liés aux déplacements en transport actif à Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles touchent à la fois la mise en place d'environnements favorisant l'accès à des voies de transports actifs sécurisées, l'intermodalité avec le transport collectif et l'accroissement de l'offre de services de proximité qui incitent au transport actif.

ENJEU : une offre abordable d'activités physiques et d'événements répondant aux besoins de la population

DÉFI : Le défi pour l'arrondissement est de poursuivre ses actions visant l'amélioration de l'accessibilité aux activités physiques et sportives.

ENJEU : une offre de services connue des citoyens

DÉFI : Le défi pour l'arrondissement est d'améliorer la concertation et la cohérence de ses actions avec celles des organismes pour mieux promouvoir et faire connaître l'offre de services et d'activités auprès des citoyens et inciter ces derniers à y participer.

ENJEU : des parcs et espaces verts et bleus fréquentés

DÉFI : Le défi pour l'arrondissement est de rendre l'environnement physique vert et bleu plus favorable aux saines habitudes de vie, en vue d'en accroître la fréquentation et ce, de façon sécuritaire.

AXES D'INTERVENTION ET ORIENTATIONS

AXE 1 : LA PROMOTION DES SAINES HABITUDES DE VIE

ORIENTATIONS :

- 1.1 L'information continue et la mobilisation des citoyens envers l'adoption de saines habitudes de vie
- 1.2 La mobilisation, la concertation et le partenariat entre les acteurs de l'arrondissement et de la communauté autour des saines habitudes de vie

AXE 2 : DES HABITUDES ALIMENTAIRES SAINES

ORIENTATIONS :

- 2.1 L'accès à des aliments sains
- 2.2 Le renforcement des connaissances et des compétences alimentaires et culinaires de la population

AXE 3 : DES DÉPLACEMENTS EN TRANSPORT ACTIF FACILITÉS ET SÉCURITAIRES

ORIENTATIONS :

- 3.1 Le développement et la consolidation des infrastructures favorisant le transport actif
- 3.2 L'amélioration du transport collectif favorisant l'intermodalité et le transport actif
- 3.3 L'aménagement du territoire favorisant le développement de services de proximité, accessibles en transport actif

AXE 4 : UNE OFFRE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET D'ÉVÉNEMENTS ADAPTÉE AUX BESOINS DES CITOYENS

ORIENTATIONS :

- 4.1 L'amélioration de l'accès aux activités physiques
- 4.2 La valorisation des événements qui intègrent ou qui prônent les saines habitudes de vie
- 4.3 Le soutien et la promotion de l'offre d'activités et d'événements

AXE 5 : DES PARCS ET ESPACES VERTS ET BLEUS FRÉQUENTÉS

ORIENTATIONS :

- 5.1 L'amélioration de l'accès aux parcs et espaces verts et bleus et l'accroissement de leur utilisation
- 5.2 Le respect d'environnements sans fumée dans le cadre de la Loi concernant la lutte contre le tabagisme

